

Histoire romaine SI (EAD)

Infos pratiques

- > ECTS : 4.5
- > Nombre d'heures : 24.0
- > Période de l'année : Enseignement septième semestre
- > Méthodes d'enseignement : A distance
- > Forme d'enseignement : Cours magistral
- > Ouvert aux étudiants en échange : Oui
- > Campus : Campus de Nanterre
- > Composante : Sciences sociales et administration
- > Code ELP : 4H7HC05D

Présentation

L'aristocratie romaine entre république et Principat (133 av. J.-C. – 14 ap. J.-C.)

Le cours comprendra trois parties principales : une mise au point historiographique sur la manière d'étudier l'aristocratie (de Mommsen à Syme) ; l'apport et les limites de la prosopographie à travers des études de cas et l'insistance sur la notion de génération ; l'étude des évolutions des rituels politiques, notamment afin de voir ce que la mise en place du régime du prince, le principat, a transformé.

Évaluation

Session 1

Contrôle consistant à la fin du semestre en une lecture et analyse critique d'un ouvrage ou d'un article scientifique sur le thème de l'aristocratie romaine

Session 2

Lecture et analyse critique d'un ouvrage ou d'un article scientifique sur le thème de l'aristocratie romaine

Bibliographie

- Mommsen Th., *Le droit public romain*, trad. fr., Paris, De Boccard, 1984 (*Römisches Staatsrecht*, 1re éd., Leipzig, 1871 et 1875 pour les t. I-II, 1887-1888 pour le t. III ; 3e éd., Leipzig, 1887, pour les t. I-II).

- Syme R., *La révolution romaine*, Oxford, 1939 (traduit en français en 1967 à partir de la 2e éd. de 1952).

- Syme R., *The Augustan Aristocracy*, Oxford, 1986.

- Hurlet Fr. et B. Mineo (éd.), *Le principat d'Auguste. Réalités et représentations du pouvoir. Autour de la Res publica restituta*, Rennes, 2009.

- Hurlet Fr., *Auguste. Les ambiguïtés du pouvoir*, Paris, Armand Colin, 2015

Contact(s)

> Frederic Hurlet

fhurlet@parisnanterre.fr